



Grand Conseil  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

## Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-HGU-321

Déposé le : 06.06.17

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 112 LGC** Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

**A quand une loi pour éviter que les parents grondent les enfants !**

Question posée

Avant de quitter le parlement, je souhaitais déposer une question.

En effet, la petite vaudoise, Océane de 7 ans, m'a sollicitée pour que j'intervienne au Grand Conseil afin de suggérer aux Députés de faire une loi pour que les parents ne grondent plus, mais alors vraiment plus, quand les enfants font des bêtises.

J'ai donc décidé de poser directement cette question importante au Président du Conseil d'Etat et je le remercie de me dire quand cette situation intenable sera enfin réglée !

Nom et prénom de l'auteur :

Véronique Hurni, Députée

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :